

Procès-verbal

Comité de parents

Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 12 novembre 2025

À 19 h 30

À la salle des Érables du siège social ou par visioconférence

Secteur des Abénaquis

BOLDUC, Véronique

THOMPSON, Kerby

TURGEON, Stéphanie

Polyvalente des Abénaquis

École du Petit-Chercheur

École la Tourterelle

Saint-Prosper

Sainte-Rose

Saint-Benjamin

Secteur des Appalaches

NICOL, Pascal

OUELLET, Aimie

École des Appalaches

École Notre-Dame de Lac-Etchemin

Sainte-Justine

Lac-Etchemin

Secteur Bélanger

FAUCHER, Guillaume

LACASSE, Bruno

VEILLEUX, Alexandra

École du Sud-de-la-Beauce

Polyvalente Bélanger

École de la Haute-Beauce

Saint-Gédéon

Saint-Martin

Courcelles

Secteur Benoît-Vachon

DOSTIE, Sébastien

DROUIN, Louis-Philippe (substitut)

GAGNON, Marie-France

GIRARD, Pierre-Olivier

LAPOINTE, Léa

MARCOUX, Émilie (substitut)

MORISSETTE, Valérie

PARENT, Frédéric

TREMBLAY-B., Marie-Ève

VEILLEUX, Sarah

École l'Accueil

École l'Étincelle

École l'Aquarelle de Saint-Bernard

Polyvalente Benoît-Vachon

École Notre-Dame de Saint-Elzéar

École l'Astrale

École Maribel

École primaire l'Éveil

École la Source

École Monseigneur-Feuillault

Scott

Sainte-Marguerite

Saint-Bernard

Sainte-Marie

Saint-Elzéar

Saint-Sylvestre

Sainte-Marie

Sainte-Marie

Saint-Patrice

Sainte-Marie

Secteur Saint-François

DOSTIE, Sébastien

RODRIGUE, Émilie

SAUCIER-GUAY, Mathieu

Polyvalente Saint-François

École le Tremplin

École De Léry-Mgr-de-Laval

Beauceville

Saint-Victor

Beauceville

Secteur Sartigan

BARRETTE, Marie-Ève

BOLDUC, Jean-Philippe

BOUTIN, Mélanie

FORTIN-BARBE, Jessica

GAUDREAULT, Charlène

POULIN, Claudine

POULIN, Manon

POULIN, Manon

ROY, Véronique

École l'Éco-Pin

École Kennebec

École Curé-Beaudet

École Notre-Dame-du-Rosaire

École Dionne

École Aquarelle de Saint-Georges

École des Deux-Rives

Polyvalente de Saint-Georges

École la Passerelle

Notre-Dame-des-Pins

Saint-Côme

Saint-Éphrem

Saint-Benoît

Saint-Georges

Saint-Georges

Saint-Georges

Saint-Georges

Saint-Georges

Secteur Veilleux

PARÉ, Frédéric

ROY, Éric

École D'Youville-Lambert

École secondaire Veilleux

Saint-Joseph

Saint-Joseph

Total : 32 des 41 déléguées, délégués ou substituts se sont présentés, soit un taux de participation de 78 %.

Absences (9) :

AUBRY, Alexandre	École Jouvence	Sainte-Aurélie
BERTHIAUME, Chantal	École l'Envolée	Frampton
BRETON, Philippe	École primaire les Sittelles	Saint-Georges
CHAMPION, Marie-Ève	Comité EHDAA	Saint-Georges
DUBÉ, Véronique	École de la Camaraderie	Saint-Camille
GAGNON, Emie	École Monseigneur-Fortier	Saint-Georges
LABRECQUE, Julie	École la Découverte	Sainte-Hénédine
LESSARD, Johannie	École Louis-Albert-Vachon	Saint-Frédéric
NADEAU, Andréanne	École l'Enfant-Jésus	Vallée-Jonction
Aucun délégué	École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse	Saint-Narcisse
Aucun délégué	École Sainte-Thérèse	Saint-Honoré-de-Shenley
Aucun délégué	École Barabé-Drouin	Saint-Isidore
Aucun délégué	École du Trait-d'Union	Saint-Prosper
Aucun délégué	École Grande-Coudée	Saint-Martin
Aucun délégué	École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	Saint-Odilon
Aucun délégué	École Fleurs-de-Soleil	Sainte-Justine
Aucun délégué	École Harmonie	Saint-Georges
Aucun délégué	École Saints-Anges	Saints-Anges
Aucun délégué	École Sainte-Famille	Tring-Jonction
Aucun délégué	École des Sommets	Saint-Zacharie

Personnes-ressources :

M^{me} Isabelle F. Gilbert, directrice générale adjointe

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

M. Sébastien Dostie souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Révision et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Manon Poulin propose l'adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2025 tel que présenté.

Résolution 01-11-25
Adopté à l'unanimité

3. Lecture et approbation du procès-verbal du 8 octobre 2025

M. Éric Roy propose l'adoption du procès-verbal du 8 octobre 2025, tel que présenté, avec les ajustements suivants :

- Mentionner les personnes qui se sont présentées, mais n'ont pas été élues à un poste du comité exécutif.
- Ajouter la mention que 44 postes d'enseignants sont actuellement pourvus par des personnes non légalement qualifiées, sur 3 200 enseignants au Centre de services scolaire de Beauce-Etchemin (CSSBE).

Résolution 02-11-25
Adopté à l'unanimité

4. Retour sur les points de suivi

4.1. Comité culturel

Il est confirmé par M^{me} Isabelle F. Gilbert que le comité culturel sera en activité cette année. M^{me} Jessica Fortin-Barbe sera donc contactée pour y assister prochainement.

4.2. Règle de régie interne

Les Règles de régie interne prévoient un début de rencontre à 19 h 30 et une fin à 22 h 30. M. Sébastien Dostie propose de débuter plutôt les rencontres à 19 h et de terminer au plus tard à 22 h. Cette heure plus hâtive semble préférable, étant donné que les réunions sont souvent longues. Certaines personnes soulignent, toutefois, qu'un début à 19 h 30 donne plus de temps pour se préparer aux rencontres et se déplacer en personne.

La proposition de déplacer l'heure de début et de fin des rencontres respectivement à 19 h et 22 h fait l'objet d'un vote à main levée.

- Pour : 22
- Contre : 11
- Abstention : 1
- Total : 34 votes exprimés

**Résolution 03-11-25
Adopté à la majorité**

Suivi : Il est convenu de débuter la prochaine rencontre du comité de parents à 19 h, avant la modification officielle des Règles de régie interne à cet effet.

D'autres modifications sont demandées aux Règles de régie interne ou à la Politique de remboursement des dépenses (qui y est annexée).

Il est convenu de transmettre les modifications à apporter à ces documents avant la prochaine rencontre pour que les membres puissent en prendre connaissance. Il est, par ailleurs, convenu d'effectuer minimalement les modifications suivantes, concernant les Règles de régie interne :

- Le nom de la salle et l'adresse du bâtiment devraient apparaître dans l'ordre du jour des rencontres (annexe 2);
- Parler des « règles » de régie interne, plutôt que de la « règle »;
- Retirer les mentions de « parent-commissaire » dans le document, puisque ce poste n'existe plus;
- Retirer les références à des modes de communication moins courants à la page 6 (ex. : courrier, téléphone).

Concernant la Politique de remboursement des dépenses :

- Ajuster les indemnités de kilométrage et pour les repas aux montants applicables aux employés du CSSBE;
- Retirer les frais pour l'utilisation d'un télécopieur à l'article 5.

Il est, finalement, signalé que le comité de parents à un budget annuel de 14 000 \$ et que celui-ci est stable depuis plusieurs années. Ce budget sert à payer les déplacements des membres, mais aussi des dépenses durant certaines rencontres (ex. : eaux pétillantes, repas de Noël) pour les remercier de leur implication.

4.3. Coupe d'arbres dans les cours d'école (état de situation)

Il est signalé par M^{me} Isabelle F. Gilbert que les préoccupations exprimées durant les rencontres du comité de parents amènent des validations au sein du CSSBE. Un état de situation sur la coupe d'arbres a été fait depuis la dernière rencontre. Il y a eu deux écoles durant la dernière année où des coupes d'arbres ont été envisagées, et une, l'école Nazareth, où elles ont eu lieu. À la Polyvalente Benoît-Vachon, aucune coupe n'a finalement été effectuée sur le terrain de l'école. Le CSSBE sera plus attentif à l'avenir pour éviter la coupe d'arbre durant les travaux de réfection des cours d'école.

4.4. Frais chargés aux parents – Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers (SG-09)

Il a été demandé, durant la dernière rencontre, d'obtenir un ordre de grandeur des frais chargés aux parents concernant le matériel scolaire selon le niveau scolaire au CSSBE. Les coûts chargés aux parents semblent être dans la moyenne inférieure, quand on se compare à d'autres centres de services. Par ailleurs, ceux-ci font toujours l'objet d'une révision par le secrétariat général du CSSBE pour s'assurer que seuls les frais réellement associés au matériel scolaire soient chargés aux parents.

La moyenne des frais chargés aux parents pour le matériel scolaire selon le niveau scolaire est la suivante au primaire :

Préscolaire : 8,90\$;

1^{er} cycle (1^{ère} et 2^e année) : 42,40 \$;

2^e cycle (3^e et 4^e année) : 56,82 \$;

3^e cycle (5^e et 6^e année) : 55,72 \$.

Et au secondaire :

Secondaire 1 : 133,96 \$;

Secondaire 2 : 135,63 \$;

Secondaire 3 : 118,55 \$;

Secondaire 4 : 114,72 \$;

Secondaire 5 : 144,62 \$.

5. Sujets de la Direction générale

5.1. Consultation sur le calendrier scolaire 2026-2027 (modèle A et B)

Deux propositions de calendrier scolaire sont faites au comité de parents (A et B). Ces modèles font aussi l'objet de consultation auprès des enseignants et des directions d'école. En fin de compte, il revient au conseil d'administration (CA) du CSSBE de décider. Il est mentionné que les calendriers prévoient tous les deux une journée pédagogique en raison des élections générales du Québec qui se tiendront le 5 octobre.

La principale différence entre les deux modèles concerne les vacances des Fêtes. Le modèle A prévoit une période de vacances du mercredi 23 décembre au mercredi 6 janvier (inclusivement) et le modèle B du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier (inclusivement).

Il est proposé par M. Pierre-Olivier Girard que le comité de parents recommande au CA le choix du calendrier B. Les parents présents expriment des positions pour et contre cette proposition, en fonction de leur horaire durant les vacances des Fêtes. Il est aussi estimé, de manière assez unanime, que la présence d'une seule journée officielle en début d'année durant la première semaine (le vendredi 28 août) ne semble pas préférable pour les élèves qui bénéficieraient qu'il y ait un minimum de deux jours de classe durant la première semaine.

Cette proposition de préférer le calendrier B et de demander le début officiel de l'année scolaire le jeudi 27 août fait l'objet d'un vote à main levée :

- Pour : 21
- Contre : 10
- Abstention : 4
- Total : 35 votes exprimés

5.2. Rôle des conseils d'établissement relativement à la règle relative à l'organisation et au fonctionnement du transport scolaire (AC-02) et à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription dans les écoles (EG-06)

Le comité de parents a été consulté concernant les modifications décidées par le CA à l'AC-02 et à l'EG-06. Les membres du comité de parents doivent informer leur conseil d'établissement de ces changements. Toutefois, il ne revient pas aux membres du comité de parents de défendre ces politiques. Les questions des parents sur ces sujets devraient être transmises directement au CSSBE. Il peut aussi être utile de faire référence au document questions-réponses sur le site Internet du CSSBE dans la section sur le transport scolaire.

Suivi : Le CSSBE va transmettre des liens à partager aux conseils d'établissement ou aux autres parents par courriel dans les prochains jours aux membres du comité de parents.

5.3. Questions des membres à la Direction générale

Une question est posée concernant la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves (SG-09). Il est demandé que de l'information plus précise soit transmise aux parents concernant la valeur des objets prêtés aux élèves (ex. : Chromebook et instruments de musique) en cas de bris. Est-ce que le parent doit rembourser la valeur à neuf du bien ou sa valeur dépréciée au moment du bris?

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique qu'il y a beaucoup d'accommodements de fait avec les parents pour tenir compte des situations particulières survenues.

Un autre membre mentionne qu'il semble y avoir une incohérence entre les points 8.2 et 8.3 de la SG-09 et les frais chargés aux parents pour la photocopie de notes de cours. En effet, ces deux points indiquent que les photocopies servant à l'évaluation des élèves et à informer les élèves, les textes photocopiés, les reproductions soumises à des droits d'auteurs et tout autre matériel reprographié qui remplace ou complète un manuel scolaire sont visés par cette gratuité. Dans ce contexte, comment le CSSBE justifie-t-il de charger des frais aux parents pour les notes de cours photocopiées?

Suivi : M^{me} Isabelle F. Gilbert fera une validation à ce sujet.

Une question est posée concernant des travaux à proximité de l'école Notre-Dame-de-Saint-Elzéar. La directrice de l'école ne sait pas pour quelle raison le CSSBE a acheté ce terrain. Il serait important d'avoir une indication à ce sujet avant la prochaine rencontre du conseil d'établissement, le 2 décembre.

M^{me} Isabelle F. Gilbert répond qu'un suivi sera fait directement avec la directrice de l'école. En résumé, il revient au CA du CSSBE de décider des achats à effectuer. Ceux-ci doivent être présentés au ministère de l'Éducation en indiquant l'intention recherchée. Souvent, le but du CSSBE est de régler des enjeux de sécurité ou d'améliorer les espaces de jeux pour les enfants. Le CSSBE s'assure aussi de ne pas acheter des bâtiments à un prix plus élevé que leur valeur marchande.

Un enjeu est soulevé à l'école les Petits-Castors. Pour se rendre à l'école, des élèves doivent emprunter un tunnel qui passe sous le boulevard Lacroix. Ce tunnel est visité par des personnes externes à l'école et elles semblent effrayer certains enfants. Des parents craignent pour la sécurité des jeunes, principalement des plus petits.

M^{me} Isabelle F. Gilbert explique que le tunnel n'appartient pas au CSSBE, mais au ministère des Transports et qu'une intervention est plus difficile dans ce contexte. L'enjeu est, néanmoins, noté.

5.3.1. Politique de prêt ou de location de locaux des établissements scolaires (RM-02)

Une question a été posée avant la rencontre concernant les tarifs de location des locaux du CSSBE. Est-ce que les petites écoles sont défavorisées par rapport aux grandes? En complément, est-ce que la standardisation des frais entre les différentes écoles ne fait pas en sorte de rendre la tenue de cours hors école (ex. : cours de danse en soirée) inaccessible dans les écoles comptant un faible nombre d'élèves susceptibles de participer à l'activité?

M^{me} Isabelle F. Gilbert explique qu'une charte détermine les frais de location selon le type d'école et le type de local. Si la demande vient d'un organisme sans but lucratif, le prix est de 50 % du prix de base. Ces tarifs visent à couvrir les frais de location engagés (ex. : déverrouillage et verrouillage des portes, électricités nécessaires, nettoyages du local, surveillances s'il y a lieu). Elle signale, par ailleurs, que ce n'est pas le rôle des écoles de faire de la location de salle. Elle indique aussi que, si l'activité bénéficie à tous les élèves, il est possible de ne pas charger de frais de location. Il y a, finalement, des ententes municipales comportant des prêts d'espaces dont les frais ne sont pas soumis à cette charte.

Suivi : M^{me} Isabelle F. Gilbert va vérifier s'il y aurait lieu de prévoir une équivalence équitable des coûts qui prend en compte la réalité des petites écoles.

6. Retour des représentants aux divers comités

6.1. Conseil d'administration (Sébastien Dostie et Marie-Ève Barrette)

Rencontre tenue le 28 octobre 2025. Le CSSBE sera partenaire lors des jeux du Québec à venir. Ce partenariat a permis l'obtention d'une subvention pour mettre à niveau une piste d'athlétisme à une école de Saint-Georges.

Les représentants du comité de parents au CA mentionnent aussi que le budget 2025-2026 du CSSBE comprend une hausse de 16 M\$ pour les salaires des employés, le soutien à la classe et la francisation. On mentionne aussi une hausse de la taxe scolaire de 11 M\$ et une baisse de 17 M\$ des investissements.

Les changements décidés par le CA aux règles EG-06 et AC-02 sont maintenant publics et l'information a été transmise aux parents concernant les modifications au transport des élèves. Plusieurs transporteurs scolaires étaient présents à la rencontre et ont soulevé des craintes (ex. : surcharge des autobus), bien qu'ils soient globalement d'accord avec les changements apportés.

6.2. Comité EHDAA (Marie-Ève Champion)

Il n'y a pas eu de rencontre du comité EHDAA depuis le début de l'année. Claudine Poulin est substitut à ce comité et à l'impression de ne pas recevoir les invitations.

Suivi : M^{me} Isabelle F. Gilbert va s'assurer que M^{me} Claudine Poulin soit dans la boucle des invitations.

6.3. RCPAQ (Guillaume Faucher)

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le début de l'année. La première rencontre est prévue dans deux semaines.

6.4. Autres comités

Comité de développement durable (Véronique Roy) :

Une première rencontre a eu lieu le 11 novembre. Les membres ont été informés du fonctionnement du comité et que les travaux de l'année dernière concernant les bacs à jardin dans les écoles n'ont pas donné les résultats escomptés.

Le responsable du comité, M. Pierre-Olivier Boivin, souhaite revoir les attentes et les responsabilités du comité.

Un sondage pour valider la mise en place d'initiatives en développement durable dans les écoles sera effectué. Il vise à valider les bons coups des écoles pour qu'ils puissent être implantés ailleurs. L'objectif est aussi de vérifier comment informer davantage les écoles de ce que constitue le développement durable.

Comité culturel (Jessica Fortin-Barbe) :

La représentante n'a reçu aucune communication ou information concernant le comité jusqu'à maintenant.

Comité consultatif du transport (Pierre-Olivier Girard) :

Deux rencontres du comité consultatif de transport (CCT) ont eu lieu depuis la dernière rencontre du comité de parents.

Dans celle du 23 octobre, en plus des discussions concernant les modifications à l'AC-02 qui ont maintenant été rendues publiques, des questions ont été posées concernant :

- L'effet de la hausse des tarifs et de la diminution des services de transport sur le poste budgétaire associé au transport. Il a été répondu que, pour l'année 2026-2027, avec l'application des nouvelles règles, au niveau budgétaire, on devrait approcher de l'équilibre.
- La possibilité de modifier la grille tarifaire du transport scolaire l'année prochaine pour tenir compte de l'inflation et éviter un choc tarifaire comme celui qu'on connaît cette année. Il a été répondu que la grille tarifaire est votée annuellement, ce qui fait qu'elle pourrait être ajustée l'année prochaine.

Dans celle du 11 novembre, le responsable des transports du CSSBE a indiqué que :

- 14 324 élèves sont transportés au 30 septembre en 2025-2026, soit une diminution de 10 élèves par rapport à la même date l'année précédente;
- Le tirage au sort pour les places de transport en 2026-2027 sera fait par un système automatisé qui sera installé sur Info Transport d'ici quelques mois. L'objectif est d'assurer la plus grande équité possible dans ce tirage.
- Les opérations tempêtes débutent cette année plus tôt. Ainsi, lorsqu'une veille de tempête est décidée en fin de journée, les 21 observateurs payés par le CSSBE doivent donner un état des routes principales et secondaires dans leur secteur au plus tard à 5 h 15 le lendemain matin (au lieu de 5 h 30). Le CSSBE reçoit aussi désormais des alertes de fermeture de route du service 511 en temps réel. La décision de fermer les écoles est toujours prise à 6 h le matin.
- On note, pour le moment, une réaction relativement contenue des parents concernant les changements décidés aux règles de transport pour 2026-2027. Néanmoins, des réactions supplémentaires pourraient survenir au moment de l'inscription des élèves à l'école secondaire

- et au moment de formuler la demande de transport pour l'année prochaine. En effet, il s'agit de deux moments où les parents recevront des notifications concernant ces changements.
- Les transporteurs scolaires ont affirmé que tous leurs véhicules étaient munis de pneus d'hiver au moment de l'arrivée de conditions hivernales, soit le 11 novembre. Néanmoins, plusieurs sorties de route d'autobus ont été notées ce jour-là.
 - Les directions d'écoles primaires et secondaires sont soucieuses de la sécurité des élèves qui attendent l'autobus le matin ou leurs parents le soir. Une attention particulière est accordée aux élèves allant dans un programme reconnu par le CSSBE, puisque le service de transport sera offert à partir et jusqu'à l'école secondaire de territoire (et non jusqu'à leur résidence). Une réflexion est en cours quant à la manière de répondre à cet enjeu.

À la suite de ce compte-rendu, les membres du comité de parents posent des questions concernant le transport scolaire. Ainsi, il est demandé pourquoi le CSSBE n'a pas décidé d'augmenter de manière plus importante les frais chargés aux parents dont les enfants ont des besoins particuliers de transport (ex. : 2^e adresse ou choix d'une autre école que l'école de desserte) plutôt que de diminuer le service offert. Il est estimé que la plupart des parents préféreraient payer plus cher pour le transport de leurs enfants pour continuer de bénéficier d'un service de transport porte à porte (prix estimé par un parent de 660\$ par enfant, au lieu des 360\$ qui seront chargés l'année prochaine (1,66\$ de plus estimé par jour)). Le maintien de ce service permettrait aussi de préserver le choix de l'école qui correspond le plus aux besoins et aspirations des enfants, ce qui peut avoir un grand impact sur la motivation scolaire. Ce ne sont pas tous les parents qui pourront se charger eux-mêmes du transport de leurs enfants.

En réponse, il est indiqué que les élèves pourront toujours continuer d'aller à l'école de leur choix, mais que c'est le transport vers celle-ci qui ne sera pas assurée de la même manière que précédemment. Il est aussi souligné que tous les angles ont été analysés durant les consultations précédant la décision du CA.

Il a été estimé que de demander le paiement complet des frais de transport par les parents des élèves avec des besoins particuliers (ou le paiement d'une portion importante de ceux-ci) aurait représenté une iniquité pour les parents ayant un plus faible revenu. Cette situation aurait été accentuée par les frais déjà chargés aux parents dans les programmes reconnus par le CSSBE (ex. : 300 \$ pour le PEI). Finalement, le véritable impact des changements effectués au transport scolaire sera connu en 2026-2027.

Suivi : Une validation sera faite concernant la possibilité d'étaler le paiement du transport scolaire dans l'année scolaire, considérant que les frais vont augmenter.

Fondation du mérite scolaire (Émilie Rodrigue et Stéphanie Turgeon) :

Une rencontre a eu lieu depuis la dernière réunion du comité de parents. Le volet concernant la réussite personnelle en éducation va revenir. L'approche de communication est en révision.

Le Fondation remet des bourses aux écoles pour des projets qu'elles réalisent. De 7 à 10 projets sont financés par année, ce qui est relativement peu. Il est souhaité d'avoir plus de projets financés par année. Le déploiement de la fondation se poursuivra après les vacances des Fêtes.

7. Suivi trésorerie/budget de fonctionnement

7.1. Somme actuelle

Le budget est inchangé pour le moment.

Il n'est pas possible de savoir, séance tenante, quelle proportion du budget de l'année dernière avait été dépensée à la fin de l'année.

Suivi : M. Pascal Nicol validera auprès de M^{me} Jo-Annie St-Hilaire au CSSBE le montant qui restait dans les coffres du comité de parents à la fin de l'année 2024-2025.

8. Correspondance reçue

Une question est posée concernant les établissements scolaires. Celle-ci a été répondue avant la rencontre.

9. Questions diverses

9.1. Bons coups – Succès à partager

L'absence de cellulaires dans les écoles semble positive. Dans certaines écoles, des tables de ping-pong ont été ajoutées pour occuper les élèves. Ceux-ci jouent aussi beaucoup plus aux cartes. Une école a même ouvert un comptoir de prêt de jeux de société.

Une capsule a été faite à la radio (100.5) concernant le travail des brigadiers scolaires. Il est estimé que M^{me} Isabelle F. Gilbert y fait une très bonne intervention.

Un sentier de l'horreur pour l'Halloween a été aménagé au son sous-sol de l'école de Saints-Anges. Un spectacle concernant l'anxiété a aussi été offert aux élèves.

La montée du Lac Mégantic par certains élèves est soulignée.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 10 décembre 2025, à 19 h, à la salle des Érables du siège social du CSSBE (1925, 118^e Rue Saint-Georges) ou par visioconférence.

11. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épousé, M^{me} Marie-Ève Barrette propose la clôture de la réunion, il est 21 h 52.

Résolution 04-11-25
Adopté à l'unanimité

M. Pierre-Olivier Girard
Secrétaire de la rencontre

POG/js